Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Recommandation 1716 (2005)[1]

Promouvoir une 5e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes

Assemblée parlementaire

1. Le 4 mars 2005, les Nations Unies commémoraient trente années d'efforts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La 1re Conférence mondiale sur les femmes (CMF) s'est tenue à Mexico en 1975 et a donné le coup d'envoi à la Décennie pour la femme. Toutefois, c'est surtout en 1995, avec la 4e CMF qui s'est tenue à Beijing, que la question de l'égalité entre les hommes et les femmes a acquis une visibilité significative pour les Nations Unies. La Déclaration et le Programme d'action adoptés à Beijing ont marqué le passage du concept de promotion de la femme à celui de promotion de l'égalité entre les sexes nécessitant la participation des femmes, des hommes et de la société. Dans cette perspective, le Programme d'action de Beijing appelait les gouvernements, la communauté internationale et la société civile à prendre des mesures stratégiques dans 12 domaines critiques.

2. Malheureusement, dès la procédure d'examen «Beijing + 5» à New York en 2000, lors de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, il est apparu que les gouvernements avaient du retard dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. La procédure d'examen «Beijing + 10», qui a eu lieu à New York en mars 2005 et s'est finalement réduite à une évaluation technique dans le cadre de la 49e session de la Commission sur le statut des femmes, a établi non seulement l'existence de lacunes dans l'application du Programme d'action mais également un manque de volonté politique de remettre en cause le statu quo.

3. L'Assemblée parlementaire estime que ce n'est vraiment pas le moment de céder à la nonchalance face à la lutte pour l'égalité des sexes et à la complaisance, pas plus que de renoncer au Programme d'action de Beijing et à ses objectifs importants. La situation des femmes dans le monde d'aujourd'hui est alarmante et, dans certains domaines, pire qu'en 1995. Le retour de bâton contre les droits des femmes et l'égalité des sexes se manifeste de nombreuses manières :

3.1. recrudescence de la violence domestique et de la violence liée au genre en général, en particulier violations flagrantes des droits humains de la femme pour de prétendus «crimes d'honneur», mutilations génitales, traite, mariages forcés, «gynocides» et autres pratiques révoltantes ;

3.2. victimisation délibérée des femmes et des filles lors des conflits armés ;

3.3. réticence, sinon net refus, de faire participer les femmes à la prise de décisions, dans la sphère tant politique qu'économique, voire familiale ;

3.4. renforcement de la tendance à stéréotyper les genres et leurs rôles, au détriment des femmes et de leur liberté de choix de vie ;

3.5. préférences pour les garçons (et ipso facto négligence des filles), ce qui a des conséquences démographiques de plus en plus préoccupantes dans certains pays ;

3.6. débat amer sur les questions de santé en matière de procréation, notamment sur l'avortement.

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 1er septembre 2005 voir Doc. 10643, rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteuse : Mme Err).

4. Une nouvelle vigueur dans l'application du Programme d'action de Beijing aiderait sans doute à combattre certains de ces maux, mais il faut savoir que, aujourd'hui, dix ans après la dernière CMF, de nouveaux défis sont apparus dont on ne pouvait imaginer l'ampleur en 1995, parmi lesquels la propagation du VIH/sida parmi les femmes, l'accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information, la traite des êtres humains et la victimisation délibérée des femmes dans les conflits armés. Il ne faudra rien de moins qu'un effort mondial concerté et une volonté politique renouvelée pour faire face à ces défis internationaux.

5. L'Assemblée considère que seule une nouvelle CMF est en mesure de mobiliser cet effort au niveau mondial et cette volonté politique, et qu'un tel événement est en fait attendu depuis longtemps. Toute remise en cause des décisions prises à Beijing devra cependant en être exclue : la 5e CMF ne saurait avoir pour objet que les défis récents lancés aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.

6. Voici certains des thèmes que la 5e CMF devrait traiter :

6.1. violence à l'encontre des femmes, surtout violences fondées sur la spécificité du genre des victimes et violences domestiques, notamment traite des femmes et des filles, mariages forcés, prétendus «crimes d'honneur», «gynocides», mutilations génitales et viols ;

6.2. protection contre les gouvernements qui violent ou ne protègent pas comme il convient les droits fondamentaux des femmes ;

6.3. VIH/sida, notamment diffusion de l'épidémie parmi les femmes et les filles ;

6.4. accès des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines, y compris en matière de prévention et de règlement des conflits ;

6.5. rôles stéréotypés dévolus à chacun des deux sexes et préférences selon le sexe, qui conduisent à faire subir des discriminations aux femmes et à négliger les filles ;

6.6. protection contre les organisations médiatiques qui traitent les femmes comme une marchandise ;

6.7. accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication, et effet de ces technologies sur leur vie quotidienne.

7. L'Assemblée recommande donc au Comité des Ministres :

7.1. de promouvoir l'organisation d'une 5e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes sans rouvrir au débat le Programme d'action de Beijing, qui ait lieu en 2010 au plus tard ;

7.2. d'inviter les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à soutenir cette initiative ;

7.3. d'organiser une conférence régionale européenne préparatoire en 2007 au plus tard.

8. En outre, l'Assemblée encourage ses membres à prendre les mesures nécessaires dans les parlements nationaux afin de promouvoir la tenue d'une telle conférence.